

COMMUNE DE GRATENS

Législature 2014 -2020

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 26 Octobre 2017

N° 10 - 2017

ORDRE DU JOUR

1.	ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
2.	PERSONNEL COMMUNAL	3
2.1	Prime de fin d'année aux employés communaux	3
2.2	Création de deux postes d'Adjoints Technique de 1ère classe	4
3.	ECOLE : AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE « MULTISPORTS »	4
4.	RECENSEMENT INSEE 2018 – NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS	4
5.	CIMETIÈRE : LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNÉES...	5
6.	CREATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES	5
7.	REMPLACEMENT DES JARDINIÈRES	6
8.	AUTORISATIONS DE PRINCIPE POUR CLÔTURE BUDGÉTAIRE 2017	6
9.	ADMISSION EN NON VALEUR	6
10.	COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS	6
10.1	Commission Communale des Ecoles	6
10.2	Commission du Budget	6
10.3	Commission des Bâtiments Communaux	6
10.4	Conférence des Maires	7
10.5	Commaunté de Communes Coeur de Garonne	7
10.5.1	RYTHMES SCOLAIRES	7
10.5.2	PAYS DU SUD TOULOUSAIN	7
10.6	COMMISSION POOL ROUTIER	7
11.	QUESTIONS DIVERSES.....	7
11.1	Dématérialisation de la procédure de demande de carte grise	7
11.2	Dématérialisation Budget	7
11.3	Alarme incendie école	7
11.4	Boîte aux lettres POUR LES associations communales	7
11.5	Coffre fort pour les associations communales	7
11.6	INFORMATION	7

Séance du 26 Octobre 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt six octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DEDIEU Alain, Maire.

Présents: BARBEY Flavien, CONDIS Arnaud, DAUTA Alain, DEDIEU Alain, DEJEAN Evelyne, MUL Cécile, PEREZ Annie, PLAINDOUX Didier, VAN MASTRIGT Pierre, VARACHAT Jean-Noël.

Absents: COUMES Frédérique, DURAND Éric, GATINET Emmanuelle, HUGOU Nicole, , RESTES Philippe.

Procuration : Nicole HUGOU à Evelyne DEJEAN.

1. ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Alain DEDIEU, Maire, déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance. MME Cécile MUL est élue à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

2. PERSONNEL COMMUNAL

2.1 PRIME DE FIN D'ANNÉE AUX EMPLOYÉS COMMUNAUX

N° 031 229 17 DEL 0058

M. le Maire propose de reconduire pour l'année 2017 le versement d'une prime de fin d'année aux employés communaux sur la base de 95 % du salaire brut indiciaire des agents titulaires et agents contractuels.

Il indique qu'un avis favorable a été émis en ce sens par la commission communale du budget réunie le 14/10/2017 et que cette dernière a bien pris en compte les suggestions émises lors de la réunion du conseil municipal du 24/11/2016 en instaurant des critères d'attribution qui pourront être révisables pour 2018.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, se prononce favorablement pour l'octroi d'une prime de fin d'année aux employés communaux pour l'année 2017 au taux de 95% avec pour référence le mois de septembre 2017 et calculée suivant les modalités ci-après :

- ⇒ Part fixe : 50%
- ⇒ Part variable : 50% prenant en compte la présence de l'agent (proratisée au nombre de jours travaillés)
- ⇒ Prime proratisée pour les agents contractuels selon leur date d'entrée dans la collectivité
- ⇒ Base : salaire brut indiciaire
- ⇒ Date de versement : novembre 2017

La commune s'engage à supporter cette dépense sur le chapitre 012 »charges de personnel »

La séance continuant,

2.2 CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUE DE 1ÈRE CLASSE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux agents du service technique sont éligibles au grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe par avancement de grade. Pour pouvoir y être nommés, la collectivité doit au préalable créer les postes correspondants et consulter le Centre de Gestion. Il propose le lancement de la procédure. Le Conseil Municipal lui signifie son accord et adopte la délibération ci-après.

N° 031 229 17 DEL 0059

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création de deux postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

VU le rapport de présentation qui en a été donné,

VU le besoin de service,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DÉCIDE

- la création de deux emplois permanents « Adjoint Technique de 1^{ère} classe » à temps complet de 35 heures hebdomadaires.
- de prévoir au budget communal les crédits nécessaires à la création de ces deux emplois permanents.
- de modifier en ce sens le tableau des emplois de la collectivité.
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

La séance continuant,

3. ECOLE : AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE « MULTISPORTS »

M. le Maire suggère l'aménagement d'une aire « multisports » dans la cour du groupe scolaire qui pourrait être accessible pendant et en dehors des horaires de l'école. Ces équipements modulables pourraient bénéficier d'un financement CAF et Jeunesse & Sport. Après débat, il est confié à la commission communale des bâtiments communaux l'étude du projet ainsi que l'établissement d'un plan de financement qui sera déterminant pour pouvoir engager ce type d'investissement estimé à 30 000€ TTC. L'emprise au sol de cet équipement sera également à matérialiser pour pouvoir se projeter.

La séance continuant,

4. RECENSEMENT INSEE 2018 – NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS.

N° 031 229 17 DEL 0060

M. le Maire se voit confier par le Conseil Municipal tout pouvoir pour procéder au recrutement ainsi qu'à la nomination des agents recenseurs pour les besoins du recensement INSEE 2018 ; tout étant précisé que l'une des deux personnes qui avait été en charge du précédent recensement a accepté cette nouvelle mission. Par conséquent celle-ci sera maintenue sur le même district.

La présente autorisation s'entend également pour les démarches administratives annexes liées à ces deux nominations.

La séance continuant,

5. CIMETIÈRE : LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNÉES

N° 031 229 17 DEL 0061

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le lancement d'une procédure de reprise de plusieurs concessions perpétuelles dont l'état d'abandon a pu être observé au cimetière communal.

Cette mesure est prévue et règlementée par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT Articles R 2223-13 à R 2223-21). Les concessions visées par cette reprise doivent avoir au moins trente années d'existence et n'avoir enregistré aucune inhumation au cours des dix dernières années (CGCT Art R 2223-12). Monsieur le Maire sollicite l'accord préalable de l'Assemblée.

Cet exposé entendu et considérant que cette démarche vise d'une part à améliorer l'aspect général du cimetière et d'autre part à permettre la réattribution des concessions dont l'état d'abandon aura dûment été constaté au terme de la procédure d'une durée de trois ans (CGCT Article L 2223-17),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

DÉCIDE

- le lancement d'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière communal.
- la création, sur la base du volontariat et acceptée par les membres présents, d'une commission communale en charge de ces constatations, composée comme suit :

TITULAIRES : Mesdames Evelyne DEJEAN et Cécile MUL

SUPPLEANTS : Madame Annie PEREZ et Monsieur Alain DAUTA

- la diffusion par voie de presse ainsi que sur le site internet de la mairie d'un avis d'information sur le lancement de cette procédure.
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour la signature des pièces qui constitueront ce dossier.

La séance continuant,

6. CREATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES

Sur préconisation du Comptable Public, M. le Maire propose la création d'une régie de recettes pour les besoins d'encaissement de la cantine scolaire, l'actuelle régie créée en 1974 ne faisant plus référence aux textes en vigueur. Celle-ci pourrait être élargie à l'encaissement des locations de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal y est tout à fait favorable et adopte la délibération ci-après :

N° 031 229 17 DEL 0062

Vu l'article L.2122-22 al 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2017-257 du 28 Février 2017 – Art 74,

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter une délibération permettant au Maire de créer une régie communale obsolète,

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des présents :

- **DONNE délégation au Maire** pour la création d'une régie de recettes nécessaire au fonctionnement des services municipaux.
- **CONFÈRE tout pouvoir** à M. le Maire pour notifier la présente décision au Comptable Public.

La séance continuant,

La délibération précitée sera complétée par des arrêtés municipaux portant notamment désignation du régisseur titulaire et de son suppléant. Le seuil maximum d'encaissement mensuel y sera indiqué. Il déterminera le montant du cautionnement du régisseur titulaire.

La séance continuant,

7. REMPLACEMENT DES JARDINIÈRES

M. le Maire propose le remplacement des jardinières disposées aux abords de la mairie et de la salle des fêtes, très abimées pour la plupart. Quelques unes pourraient toutefois être récupérées et transférées sur le parking du cimetière. Le Conseil Municipal y est tout à fait favorable et décide qu'une prévision budgétaire y soit consacrée l'an prochain.

La séance continuant,

8. AUTORISATIONS DE PRINCIPE POUR CLÔTURE BUDGÉTAIRE 2017

N° 031 229 17 DEL 0063

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à effectuer si nécessaire des mouvements de crédits qui s'imposeraient pour la clôture de l'exercice comptable 2017. Ce dernier en rendrait alors compte à l'Assemblée.

La séance continuant,

9. ADMISSION EN NON VALEUR

N° 031 229 17 DEL 0064

Après un exposé de la demande d'admission en non valeur adressée par la Direction des Finances Publiques afférente à une taxe d'urbanisme irrécouvrable invoquée par le comptable public, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents REFUSE d'annuler le reste à recouvrer relatif au dossier 2017/001/031019-B et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire d'en faire notification au service concerné.

La séance continuant,

10. COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS

10.1 COMMISSION COMMUNALE DES ECOLES

Rapporteur : Cécile MUL

Réunie le 07/10/2017, la commission communale école-enfance-jeunesse s'est dite favorable au maintien de la semaine scolaire des 4 jours ½. Le Conseil Municipal partage cet avis et le valide. M. le Maire en sera le porte parole auprès du prochain Conseil d'École.

10.2 COMMISSION DU BUDGET

Comme évoqué en début de séance, cette commission a été en charge des modalités d'attribution de la prime annuelle aux employés communaux. Les décisions prises au cours de cette réunion du 14/10/2017 sont celles énumérées au point n° 2.

10.3 COMMISSION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Une première étude des offres reçues au titre des projets de réfection de la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie et de mise en conformité du cimetière, a été menée par cette commission le 24/10/2017. Celle-ci a demandé des précisions complémentaires sur les descriptifs de plusieurs artisans et a écarté de la consultation un autoentrepreneur, car non soumis à TVA.

10.4 CONFÉRENCE DES MAIRES

Rapporteur : Cécile MUL

Les intervenants de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ont présenté leurs services et leurs ressources. Il en ressort des aides techniques possibles pour notre projet de commerce local.

10.5 COMMAUNTÉ DE COMMUNES COEUR DE GARONNE

10.5.1 RYTHMES SCOLAIRES

La commission enfance jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Garonne a créé un groupe de travail sur les rythmes scolaires. Celui-ci a décidé d'adresser une lettre à tous les conseils d'école du territoire intercommunal, mentionnant son avis favorable à la semaine des 4 jours 1/2 dans l'intérêt des enfants.

10.5.2 PAYS DU SUD TOULOUSAIN

Un modèle type d'appel à projet culturel éligible à des fonds européens, a été présenté par le Pays du Sud Toulousain. Ces dossiers peuvent être portés aussi bien par une école que par une collectivité.

10.6 COMMISSION POOL ROUTIER

Rapporteur : M. le Maire

L'Organigramme du service voirie a été présenté. Un état des lieux de la voirie sur l'ensemble de l'EPCI a été dressé.

La séance continuant,

11. QUESTIONS DIVERSES

11.1 DÉMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE DE DEMANDE DE CARTE GRISE

Suite à la dématérialisation de la procédure de demande de carte grise par les services de l'Etat, la mise à disposition d'un ordinateur au public les jours d'ouverture de la mairie est proposée par Cécile MUL. Le Conseil Municipal, après débat, ne souhaite pas donner suite pour l'instant.

11.2 DÉMATÉRIALISATION BUDGET

Les collectivités en capacité à transmettre leurs budgets par voie dématérialisée sont recensées par la Sous-Préfecture. Monsieur le Maire prendra contact avec des prestataires pour en connaître le formalisme et le coût.

11.3 ALARME INCENDIE ÉCOLE

La vérification annuelle du dispositif alarme incendie du groupe scolaire vient de révéler la nécessité de remplacer le déclencheur manuel. Cette dépense est à prévoir au budget 2018.

11.4 BOÎTE AUX LETTRES POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Plusieurs associations communales ayant exprimé le souhait d'une mise à disposition d'une boîte aux lettres, son achat est retenu par le Conseil Municipal.

11.5 COFFRE FORT POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

La demande formulée par plusieurs associations communales de pouvoir disposer d'un coffre-fort est prise en compte par le Conseil Municipal. Cet équipement sera fourni et mis à disposition de l'ensemble des associations gratinoises.

11.6 INFORMATION

Cécile MUL indique qu'une salle de spectacle culturel a été aménagée au Fousseret (réf : salle du picon). Entre autre, des projections cinéma y sont programmées un week-end par mois.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, Monsieur le Maire clôture la séance à 22H20.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

GRATENS, le 26/10/2017

LISTE DES ABRÉVIATIONS

C

CAF
Caisse d'Allocations Familiales 4

CGCT
Code Général des Collectivités Locales 5

E

EPCI
Etablissement Public à Coopération Intercommunale 7

**Bordereau de clôture des délibérations du Conseil Municipal
de GRATENS**

Réunion du 26 Octobre 2017

N° d'ordre	Objet
031 229 2017 DEL 0058	Prime de fin d'année aux employés communaux
031 229 2017 DEL 0059	Création de deux postes d'Adjoints Technique de 1ère Classe
031 229 2017 DEL 0060	Recensement INSEE : nomination des agents recenseurs
031 229 2017 DEL 0061	Cimetière : lancement d'une procédure de reprise des concessions abandonnées
031 229 2017 DEL 0062	Création d'une régie de recettes
031 229 2017 DEL 0063	Autorisation de principe pour clôture budgétaire 2017
031 229 2017 DEL 0064	Refus d'une admission en non valeur

Signatures des Conseillers Municipaux

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
BARBEY Flavien		HUGOU Nicole	Procuration à DEJEAN Evelyne
COUMES Frédérique	absente	MUL Cécile	
CONDIS Arnaud		PEREZ Annie	
DEDIEU Alain		PLAINDOUX Didier	
DAUTA Alain		RESTES Philippe	absent
DEJEAN Evelyne		VAN MASTRIGT Pierre	
DURAND Eric	absent	VARACHAT J-Noël	
GATINET Emmanuelle	absente		